

**PUY-DE-DÔME**  
**LE DÉPARTEMENT****Pôle Aménagement Attractivité et Solidarités des Territoires****ARRETE TEMPORAIRE 21CO-047****Portant réglementation provisoire de la circulation  
sur la route départementale 16****LE PRESIDENT du CONSEIL DEPARTEMENTAL du PUY-de-DOME**  
**Officier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

-----

- VU** le Code de la Route ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article R610, paragraphe 5 du nouveau Code Pénal ;
- VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière rendue applicable par arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, notamment son livre I-8ème partie Signalisation temporaire ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Michel MIOLANE en qualité de Directeur Général des Services, ainsi qu'aux Directeurs Généraux Adjoins et Directeurs des Services du Conseil Départemental ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme en date du 21 juillet 2020, donnant délégation de signature Madame Annabelle ACHARROK, Directrice Générale Adjointe des Services du Département, Directrice Générale du Pôle Aménagement Attractivité et Solidarités des Territoires, ainsi qu'à ses collaborateurs ;

**ARRETE****ARTICLE 1**

Pour permettre les travaux de curage de fossés par le CIR de MANZAT, intervenant pour le compte de la DRAT des Combrailles, Maître d'œuvre et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Maître d'Ouvrage, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la RD 16 du PR 20+200 au PR 25+813, sur le territoire des communes de CHARBONNIERES LES VIEILLES et SAINT ANGEL.

**ARTICLE 2**

Cette mesure prendra effet de 7 heures 30 à 16 heures 30 dans la période du 15 mars au 06 avril 2021 inclus.

**ARTICLE 3**

Pendant cette période, la circulation sera déviée par :

- La RD 19 du carrefour avec la RD 16 au carrefour avec la RD 227
- La RD 227 du carrefour avec la RD 19 au carrefour avec la RD 418
- La RD 418 du carrefour avec la RD 227 au carrefour avec la RD 50
- La RD 50 du carrefour avec la RD 418 au carrefour avec la RD 16

sur le territoire des communes de CHARBONNIERES LES VIEILLES, MANZAT et SAINT ANGEL.

**ARTICLE 4**

La signalisation réglementaire **relative au chantier** conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière à la charge du Maître d'Ouvrage, sera mise en place et entretenue par le secteur de MANZAT (CIR de MANZAT).

La signalisation réglementaire **relative à la déviation** conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière à la charge du Maître d'Ouvrage, sera mise en place et entretenue par le secteur de MANZAT (CIR de MANZAT).

En cas d'achèvement des travaux avant la date et heures fixées à l'article 1 ou dès que les motifs ayant conduit à la mise en place des restrictions de circulation (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu, les mesures de l'article 2 seront immédiatement levées.

**ARTICLE 5**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6**

Le présent arrêté sera affiché dans les communes de CHARBONNIERES LES VIEILLES et SAINT ANGEL, par l'autorité administrative.

**ARTICLE 7**

Mme. la Directrice du Pole Aménagement Attractivité et Solidarités des Territoires,  
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du PUY-DE-DOME,  
M. le Chef de la Direction Routière et d'Aménagement Territorial des Combrailles,  
MM les Maires des Communes de CHARBONNIERES LES VIEILLES, MANZAT et SAINT ANGEL,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera envoyé à l'entreprise chargée des travaux.

Pontaur, le 01 mars 2021

Pour Le Président du Conseil Départemental  
et par délégation  
Le Chef de la DRAT des COMBRAILLES  
PO l'Unité Entretien Exploitation

Responsable Unité Entretien Exploitation  
DRAT - COMBRAILLES

LUC BATIFOULIER